

Adresse des membres du conseil général de la commune de Brest (Finistère) qui renouvelle son dévouement à la République, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil général de la commune de Brest (Finistère) qui renouvelle son dévouement à la République, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0326_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

plus fortement que jamais, nous formerons une phalange impénétrable autour de la Convention, de la liberté. Toute notre fureur se tournera sur vous, la massue nationale ne frappera que vos têtes coupables, et ce sera sur vos cadavres que s'élèvera l'arbre sacré de la liberté à l'ombre duquel nous trouverons la tranquillité et le bonheur.

Citoyens, écrivons-nous tous : vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Convention !

Le Citoyen Dupuy, représentant du peuple, a dit :

J'applaudis aux principes du préopinant. Plus la Convention nationale est environnée d'événement, plus il faut être unis à elle. Vous avez un million de frères qui veillent autour de vous et qui combattent pour vous. Le 29 mai, les aristocrates de cette commune s'étoient unis derrière les patriotes et, dans cette journée malheureuse et après, ils les ont égorgés !

Arrivé dans cette commune, j'ai vu les patriotes de près; j'ai connu leurs principes, j'ai trouvé dans leurs cœurs la probité, la justice, l'intrépidité, et toutes les vertus républicaines; je les ai serrés dans mes bras, je me suis fortement lié à eux et je me suis empressé de les seconder. Frères et amis, l'égalité est le principe du bonheur des peuples; dites à la Convention nationale que vous resterez toujours unis à elle, jurons tous union et adhésion à ses décrets.

Toute la société et les tribunes, par un mouvement spontané, ont fait entendre ce cri long-temps répété — Nous le jurons !

Après cela, le citoyen D'Aumale a eu la parole et a dit : un nuage affreux obscurcissait l'orison; la Convention nationale, toujours attentive, a conjuré la tempête, les traîtres ont vécu.

Votre comité de correspondance vous propose une adresse à la Convention nationale. Il en fait la lecture; elle est mise aux voix et adoptée, au milieu des cris long-temps prolongés de : vive la Convention nationale ! On en vote l'impression et l'affiche, pour prouver à tous les amis de la liberté et de l'égalité son entière adhésion à la représentation nationale, l'unique Centre auquel nous devons être attachés jusqu'à la mort.

Les citoyens ont été invités à venir la signer jusqu'au lendemain 9 heures, et il a été arrêté qu'un courrier extraordinaire la porteroit à la Convention nationale.

Séance levée à 10 heures.

MILET (*secrét.*), THONIOU (*présid.*).

[*Le présid. de la sté popul. de Commune-Affranchie, au présid. de la Conv.; Commune-Affranchie, 15 therm. II*]

Citoyen

Je te fais passer ci-joint un extrait du procès-verbal de notre séance du 14 thermidor, et l'adresse que la société populaire de Commune-Affranchie a voté à la Convention nationale. Je te prie d'en donner connoissance à l'assemblée afin qu'elle puisse connoître les

sentimens qui l'anime. S. et F. Vive la Rép[ubli]que, Vive la Convention !

THONIOU (*présid.*).

t

[*Les membres du conseil g^{al} de la comm. de Brest (1) à la Conv.; Brest, 15 therm. II*](2).

Citoyens représentans,

Fermes comme les principes de la liberté, nous avons pu être étonnés par les événemens du 9 thermidor, mais ils ne peuvent déconcerter des âmes républicaines. Notre activité, notre énergie redoublent. L'espoir des malveillans sera confondu; les têtes coupables tomberont, les hommes disparaîtront, les principes éternels de la liberté et de l'égalité triompheront.

Qu'importe à la cause de la liberté que des hommes ambitieux aient emprunté son masque; qu'ils nous aient trompé, jusqu'à ce jour, par les apparences les plus séduisantes. C'est la République que nous aimions en eux, c'est la liberté que nous chérissions dans ceux que nous croyions ses apôtres.

L'estime trompée se change en mépris. Périront les traîtres ! Périssent, avec eux, tous ceux qui, pour asservir le peuple, oseront compter sur une popularité usurpée ! Citoyens représentans, nous renouvelons devant vous le serment prêté aujourd'hui, par toute la commune de Brest, entre les mains de Prieur de la Marne, votre collègue; nous vivrons, nous mourrons pour la République française une et indivisible; nous jurons de nous attacher indissolublement à la Convention nationale; de nous rallier autour d'elle comme le point central de toutes les vertus, de toutes les affections.

Représentans, haine et mort aux tyrans, aux traîtres, aux conspirateurs ! Gloire et triomphe à la République française et à la Convention nationale qui la représente !

[*Applaudissemens*].

J.B. MONTENOT (*off. mun.*), G^{me} BERTHOMME (*maire*), ROSTAIT ROZEL (*off. mun.*), DUPARC (*off. mun.*), DAVID (*off. mun.*), BOËLLE (*off. mun.*), GAZON (*off. mun.*), MONDHARES (*notable*), CAZEAUD (*notable*), CONVIER père (*off. mun.*), FELYX fils (*off. mun.*), GALY (*notable*), LE BRETON (*notable*), HERVÉ (*off. mun.*), BRUERES (*notable*), NAHIER jeune (*notable*), J. JENDRONS (*notable*), MAZE (*off. mun.*), LE GOUPIL (*notable*), LETESSIER (*notable*), ARMÈVE (*agent nat.*), MONVOISIN (*notable*), POUHET, GILBERT (*notable*), LETTRONAZ (*notable*), LEMIZE (*notable*), F.M.B. DESBORDES (*off. mun.*), BOUCHÈS (*notable*), JACQUES, COCHIN (*notable*), BISSIEUX (*notable*), B. LANSQUENET (*agent sub.*), SALLÉ (*off. mun.*), PAUFEZ (*off. mun.*), BENOIT, J. CERRY (*notable*), CAILLAUX. [et une signature illisible].

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1245, p. 18. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl.); J. Fr., n^o 683.